

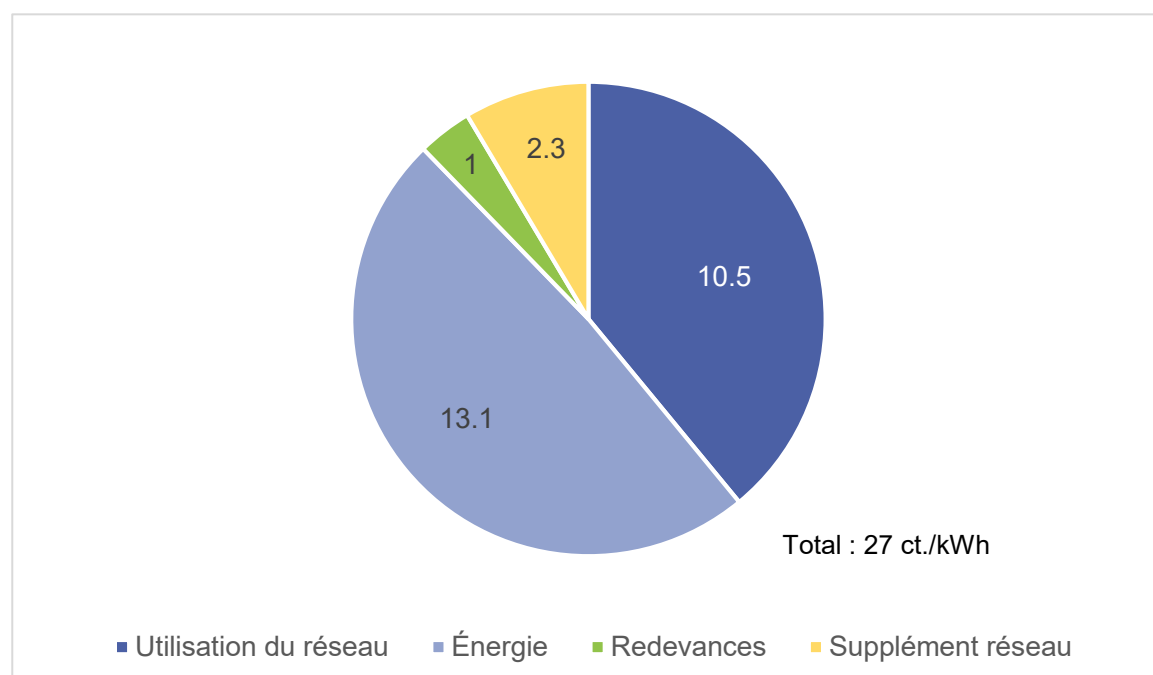


Questions fréquentes : hausse des tarifs de l'électricité en 2023 pour les ménages

Qu'est-ce qu'un tarif de l'électricité ?

Le tarif de l'électricité comporte différents composants : le tarif de l'énergie, le tarif de l'utilisation du réseau, les redevances aux collectivités publiques et le supplément perçu sur le réseau. Le tarif de l'énergie correspond au prix de l'énergie électrique. Le tarif d'utilisation du réseau désigne le prix pour le transport de l'électricité de la centrale au consommateur via le réseau. Les redevances sont des redevances et des taxes communales et cantonales. Enfin, le supplément perçu sur le réseau est la redevance fédérale perçue uniformément à l'échelle du pays pour l'encouragement des énergies renouvelables, le soutien de la grande hydraulique et l'assainissement écologique des centrales hydrauliques. Son montant est fixé chaque année par le Conseil fédéral. Comme les années précédentes, il s'élève au maximum légal de 2.3 ct./kWh.

Composition du tarif de l'électricité 2023 en centimes par kilowattheure pour un ménage moyen (H4 – 4500 kWh) :



Pourquoi les tarifs augmentent-ils dans de nombreux endroits ?

Sur le marché de gros, on observe une forte hausse des prix dans toute l'Europe depuis le milieu de l'année 2021. Cela s'explique par les prix élevés du gaz, qui ont connu une hausse exceptionnelle suite à la guerre en Ukraine. La forte hausse des prix du charbon, les prix élevés du CO2 ainsi que la capacité de production inférieure à la moyenne des centrales nucléaires françaises ont également fait grimper les prix.

Le marché suisse de l'électricité étant étroitement lié au marché européen, les augmentations de prix ont également un impact sur la Suisse : Cette hausse des prix se répercute sur la composante "énergie" du tarif d'électricité. De nombreuses entreprises d'approvisionnement en électricité achètent une partie prédominante de leur électricité sur le marché de gros. En raison de l'augmentation des prix du marché, elles ont désormais des coûts d'approvisionnement en énergie plus élevés, qu'elles répercutent ensuite sur les clients de l'approvisionnement de base, c'est-à-dire les ménages privés, par le biais de tarifs plus élevés.

Dans quelle mesure les tarifs vont-ils augmenter ?

Les tarifs pour l'approvisionnement de base augmenteront sensiblement l'année prochaine chez de nombreux gestionnaires de réseau. Un ménage type (profil de consommation supposé 4'500 kWh par an) paiera l'année prochaine 26.95 centimes par kilowattheure (ct./kWh), ce qui correspond à une augmentation de 5.77 ct./kWh (+ 27 %). Les coûts de réseau augmentent de 9.9 ct./kWh à 10.5 ct./kWh (+ 7 %). Les prix de l'énergie augmentent de 7.9 ct./kWh à 13.1 ct./kWh (+ 64 %). Les redevances dues aux collectivités publiques augmentent de 0.9 ct./kWh à 1.0 ct./kWh (+ 11 %). Le supplément de réseau reste inchangé au maximum légal de 2.3 ct./kWh.

La situation des petites et moyennes entreprises (profil de consommation supposé 150'000 kWh par an) en Suisse est la suivante : les coûts du réseau, les coûts de l'énergie et le supplément de réseau augmentent. Le tarif total augmente ainsi de 24%.

Les hausses de prix sont toutefois très différentes d'une commune à l'autre. En effet, une éventuelle hausse des tarifs ne dépend pas seulement de l'évolution des prix sur le marché de gros, mais aussi de la stratégie d'approvisionnement et du portefeuille de production d'une entreprise d'approvisionnement en énergie : les fournisseurs d'électricité qui produisent eux-mêmes une grande partie de leur électricité sont moins touchés par la hausse des prix sur le marché de gros. Il en va de même pour les fournisseurs d'électricité qui achetaient déjà leur électricité à long terme sur le marché. Ceux qui n'ont pas ou peu d'autoproduction et une stratégie d'achat plutôt axée sur le court terme sont davantage touchés par les prix élevés actuels du marché et augmenteront donc davantage leurs tarifs.

Quand les tarifs pour 2023 seront-ils publiés ?

Les tarifs de l'électricité définitifs pour les clients finaux dans l'approvisionnement de base sont publiés par les fournisseurs d'électricité à la fin du mois d'août au plus tard. Au début du mois de septembre, ils pourront également être consultés et comparés sur le site Internet de l'El-Com concernant les prix de l'électricité (www.prix-electricite.elcom.admin.ch/).

Pourquoi les tarifs sont-ils si différents d'un fournisseur d'électricité à l'autre ?

En ce qui concerne les tarifs de l'énergie, cela s'explique principalement par les différences susmentionnées relevant du portefeuille d'approvisionnement et de production d'un fournisseur d'électricité. Pour ce qui est du tarif de l'électricité dans son ensemble, la taille du fournisseur, les caractéristiques géographiques et le montant des redevances aux collectivités publiques jouent également un rôle.

Les tarifs peuvent-ils être augmentés ? Qui les contrôle ?

Les dispositions légales autorisent une augmentation des tarifs. Un fournisseur d'électricité est tenu de justifier les hausses des tarifs de l'électricité auprès des consommateurs finaux dans l'approvisionnement de base. La justification doit indiquer quelles modifications de coûts sont à l'origine de la hausse.

Les quelque 620 gestionnaires de réseau et fournisseurs d'électricité en Suisse doivent communiquer leurs tarifs à l'EiCom chaque année avant la fin du mois d'août. L'EiCom peut toutefois interdire les augmentations injustifiées des prix de l'électricité ou réduire rétroactivement les tarifs trop élevés. Elle intervient soit de sa propre initiative (d'office), soit à la suite de notifications ou de demandes de consommateurs finaux.

Sur la base des calculs de coûts remis chaque année par les gestionnaires de réseau à l'EiCom, cette dernière procède à des enquêtes afin de déterminer s'il existe des indices de tarifs contraires à la loi et s'il faut éventuellement ouvrir une procédure formelle de contrôle des tarifs.

Puis-je changer de fournisseur ?

En Suisse, seuls les grands clients dont la consommation est supérieure à 100 000 kWh par an peuvent choisir librement leur fournisseur d'énergie. Les clients dont la consommation d'électricité est inférieure à 100 000 kWh (notamment presque tous les ménages privés) ne peuvent pas choisir librement leur fournisseur d'électricité et sont liés au gestionnaire du réseau de distribution local dans l'approvisionnement de base. Cela signifie qu'en règle générale, les ménages privés ne peuvent pas changer de fournisseur d'électricité.

À quelle fréquence les tarifs peuvent-ils être adaptés ? Autrement dit, quand dois-je m'attendre à la prochaine augmentation des tarifs ?

Les tarifs sont fixés pour une année et ne peuvent pas être modifiés en cours d'année. Les tarifs pour 2023 sont publiés fin août 2022. L'adaptation suivante ne sera possible que pour l'année tarifaire 2024.

Y a-t-il des allègements pour les ménages ?

Cette question ne relève pas de la compétence de l'EiCom mais des milieux politiques.

Pourquoi Swissgrid augmente-t-elle ses prix de manière aussi importante ?

Swissgrid est responsable de l'exploitation sûre du réseau de transport. L'électricité ne peut pas être stockée dans le réseau de transport, l'injection et la sortie d'électricité doivent donc toujours être égales. Cela signifie que la production et la consommation d'énergie doivent toujours être équilibrées. Cet équilibre est atteint grâce aux services système (SDL), c'est-à-dire que de l'énergie supplémentaire est injectée dans les systèmes ou retirée du système afin de maintenir l'équilibre. Conformément à l'article 15 de la LApEI, les coûts des services système constituent des coûts imputables du réseau, que Swissgrid facture aux gestionnaires de réseau suisses. Ceux-ci facturent à leur tour les coûts à leurs consommateurs finaux.

Les tarifs des services système sont soumis à l'évolution des prix sur les marchés internationaux de l'électricité.

Swissgrid ne doit pas seulement acquérir les prestations SDL à des prix massivement plus élevés pour 2023, mais a déjà dû le faire depuis l'été 2021. Etant donné que Swissgrid, en tant que gestionnaire de réseau de l'échelon supérieur, doit publier ses tarifs pour l'année suivante dès le mois d'avril, les estimations se basent sur des connaissances qui précèdent d'environ 12 à 18 mois l'acquisition effective. C'est pourquoi elle a dû acheter pour l'année 2021 (le calcul des tarifs a eu lieu au premier trimestre 2020) et pour l'année en cours 2022 (le calcul des tarifs a eu lieu au premier trimestre 2021) à des prix supérieurs à ceux qu'elle avait effectivement budgétisés. Les tarifs 2023 de Swissgrid ne reflètent donc pas seulement les prix attendus pour 2023, mais constituent également une contribution à la compensation du manque de couverture des années 2021 et 2022.

Informations complémentaires :

[Hausse des prix de l'électricité : questions et réponses sur l'adaptation des tarifs de l'énergie électrique en cours d'année, sur l'approvisionnement de remplacement et sur la rétribution de reprise de l'électricité](#)